

# Rapport 2024 en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

## Introduction

Ce rapport est préparé par Ceratec Surfaces (« Ceratec ») conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi) du Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Ceratec s'engage à promouvoir des pratiques de travail qui protègent les droits humains de tous les travailleurs au sein de nos opérations et chaînes d'approvisionnement, y compris la prévention et l'atténuation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Nous collaborons activement avec notre personnel et nos partenaires commerciaux pour identifier, éliminer ou autrement contrôler tout risque pour les individus et l'environnement dans lequel nous évoluons.

## Structure organisationnelle, activités et chaîne d'approvisionnement

Ceratec Surfaces est une entreprise privée constituée en vertu des lois du Québec. Nous sommes spécialisés dans la distribution nationale à travers le Canada de carreaux en céramique et en porcelaine, de revêtements de sol en vinyle et de systèmes d'installation pour des applications résidentielles et commerciales. Notre siège social est situé à Québec, au Québec, et nous comptons plus de 200 employés répartis dans nos opérations et installations à travers le pays.

Nous sommes membres d'associations sectorielles pertinentes qui défendent les normes de qualité et d'éthique dans notre secteur. Ceratec s'engage également à contribuer à notre communauté par le biais de diverses initiatives.

Notre gamme de produits comprend des carreaux en céramique et en porcelaine, des revêtements de sol en vinyle et des systèmes d'installation. Nous nous approvisionnons en produits finis provenant de diverses régions, notamment la Türkiye, la Chine, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et les États-Unis. Nous veillons à maintenir des relations solides avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'assurer une bonne visibilité à travers notre chaîne d'approvisionnement.

## Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Au cours de l'exercice visé par ce rapport, nos efforts pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement ont compris :

- La réalisation d'audits et d'évaluations réguliers de nos fournisseurs afin de vérifier leur conformité à nos standards.
- Le maintien de normes rigoureuses en matière de sécurité au travail.
- Le respect des valeurs et de l'éthique énoncées dans nos politiques d'emploi.
- L'offre de programmes complets de formation et de développement pour notre personnel afin qu'il reste à jour sur les meilleures pratiques de l'industrie en matière de santé et sécurité.
- L'application de conditions de travail sécuritaires et d'une rémunération équitable.
- La dotation des gestionnaires et superviseurs des outils et formations nécessaires pour surveiller et maintenir des conditions de travail sûres.

### Politiques et processus de diligence raisonnable

Nous reconnaissons que des pratiques de travail sécuritaires sont primordiales pour atténuer les risques pour les travailleurs. Nos politiques et processus donnent la priorité à la protection de la sécurité et des droits humains des employés, et nous collaborons avec nos fournisseurs pour garantir leur conformité à nos attentes en matière de qualité et de pratiques de travail éthiques.

Notre manuel de l'employé, applicable à tout le personnel de Ceratec, comprend notre Code de conduite, nos principes d'éthique commerciale et nos politiques en matière de santé et sécurité. Ces politiques mettent l'accent sur le maintien d'un environnement de travail respectueux, des conditions de travail sécuritaires et une rémunération équitable, ainsi que le respect de pratiques commerciales éthiques.

Ceratec participe à des programmes de certification pertinents en matière de sécurité et se soumet à des audits réguliers pour garantir la conformité.

La gestion de notre chaîne d'approvisionnement est centralisée, toutes les relations fournisseurs étant supervisées par notre équipe des achats. Nous effectuons une diligence raisonnable sur tous les fournisseurs, y compris des visites sur place dans les installations de fabrication, pour évaluer leurs opérations et conditions de travail.

## **Évaluation des risques de travail forcé et de travail des enfants**

Nos politiques et processus de diligence raisonnable nous permettent d'identifier et de traiter tout risque potentiel de conditions de travail non sécuritaires ou illégales au sein de nos opérations. À ce jour, nous n'avons constaté aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations directes ou chez nos fournisseurs immédiats.

Nous sommes conscients des informations disponibles publiquement concernant les risques potentiels de travail forcé et de travail des enfants associés à certaines matières premières dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ceratec s'engage à rester informée de ces risques et à évaluer continuellement notre chaîne d'approvisionnement afin d'identifier et de réduire toute préoccupation potentielle en matière de droits humains.

## **Mesures correctives et indemnisation des pertes de revenus**

Ceratec a mis en place des procédures pour traiter toute plainte ou préoccupation concernant la santé, la sécurité ou les violations des droits humains. Nos mécanismes de signalement confidentiels permettent aux employés de soulever des questions sans crainte de représailles.

À ce jour, nous n'avons reçu aucun signalement ni identifié aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants au sein de nos opérations ou de notre chaîne d'approvisionnement.

## **Formation des employés**

Nous offrons à nos employés des formations sur la conformité à nos politiques et normes de sécurité. Nous nous engageons à renforcer nos programmes de formation pour l'ensemble des employés impliqués dans le processus d'approvisionnement afin d'inclure des instructions spécifiques sur les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

## **Évaluation de l'efficacité**

Ceratec surveille activement la conformité à nos politiques et standards par le biais d'audits internes et externes. Nous révisons et améliorons continuellement nos processus afin de garantir leur efficacité dans la prévention et l'atténuation des risques de travail forcé ou de travail des enfants.

## Approbation et attestation

Conformément à la Loi, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans ce rapport. Selon mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations présentées ici sont véridiques, exactes et complètes à tous égards matériels aux fins de la Loi, pour l'exercice de 2024.

Fait le 30e jour de mai 2025.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Raiche', written in a cursive style.

Paul Raiche

Président